INFN LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT

FORMATION COMPTABLE-TAXATEUR

Taxe-comptabilité notariale (TACONOT)

L'INFN - Site de Lyon propose une formation sur-mesure de comptable-taxateur à des titulaires d'un BTS comptabilité, d'un BAC +2 ou équivalent.
En relation avec tous les acteurs d'un office notarial, le comptable-taxateur facture les actes notariés et les prestations du notaire ; il établit aussi la part d'impôt générée par chaque acte et qui doit être reversée à l'Etat.

Guide de la formation

La formation est répartie en trois modules qui représentent un total de 269h :
- 33 jours de formation de 6h sur site ou à distance (soit 198h de formation),
- 65h d'enseignements asynchrones via la plateforme THEIA,
- 6h d'examen à distance via la plateforme TESTWE.

Les objectifs

Cette formation continue est non-diplômante mais permet la délivrance d'une attestation de suivi d'enseignement spécialisé.
Cette formation est proposée par l'INFN en partenariat étroit avec le CR du Rhône ; elle privilégie une approche concrète et un enseignement à finalité essentiellement professionnelle

Public visé et pré-requis

La formation s'adresse principalement à des collaborateurs déjà salariés d'un Office notarial.
Elle est ouverte à tout **titulaire d'un diplôme équivalent bac+2 en droit ou en comptabilité** (BTS Notariat, BTS Comptabilité, DUT Carrières juridiques, etc.).
Pour les autres candidats leur admission pourra être prononcée après examen de leur situation particulière, en tenant compte notamment de leur expérience professionnelle.

Déroulé pédagogique

Calendrier de la formation

Tous les cours se déroulent au choix de l'apprenant pour le module entier :

- Soit en présentiel dans les locaux de l'INFN de Lyon,
- Soit en distanciel (mise en ligne des replays des cours).

La formation se déroule, sauf exceptions, à raison d'une journée par semaine :

- De septembre à décembre pour les modules 1 et 2,
- De janvier à juillet pour le module 3*.

Un examen final sera organisé en distanciel à la fin du module 2 et un autre à la fin du module 3.
Les horaires habituels des cours sont les suivants : 9h-12h et 13h30-16h30.

**Exceptionnellement le module 3 aura lieu du 13 avril à mi-juillet pour l'année 2023.*

Méthodes et moyens

> Equipe pédagogique

Praticiens, spécialistes de droit notarial, droit fiscal, comptabilité générale, notariale et taxe. Un comité pédagogique, composé de représentants de l'INFN – site de Lyon et des instances professionnelles, de notaires employeurs, d'inspecteurs comptable et de comptables-taxateurs en activité, veille au bon fonctionnement de la formation et à son adéquation aux besoins de la profession.

> Moyens pédagogiques

- Supports de cours papier et dématérialisés en format PDF
- Cas pratiques
- Utilisation des logiciels de comptabilité notariale

> Moyens techniques

- Salle de cours adaptée située à l'INFN site de Lyon
- Tableau blanc
- Plateforme d'e-learning (THEIA)
- Logiciel GoTo
- Testwe (solution d'examens et exercices à distance)
- Logiciels de rédaction propres à la profession

> Moyens d'encadrement

- Suivi de formation et échanges entre les intervenants et les participants

Coût de la formation

Les 3 modules* : **3.800,00 euros**
Modules 1 & 2 seuls : **1.900,00 euros**
Module 3 seul : **2.200,00 euros**

La formation est éligible, sous condition, à une prise en charge par l'OPCO-EP (https://www.opcoep.fr)

* Les trois modules sont les suivants :
- Module 1 : Déontologie et organisation de la profession
- Module 2 : Comptabilité générale et notariale - Droit du travail
- Module 3 : Taxe et fiscalité des actes – environnement juridique

Modules d'enseignement

MODULE 1 : DEONTOLOGIE ET ORGANISATION DE LA PROFESSION 29 heures

Déontologie et organisation de la profession 12 heures
> Comprendre le rôle du notaire
> Comprendre la responsabilité du notaire
> Définir l'acte authentique
> Connaître les règles de la profession
> Comprendre le fonctionnement des chambres, conseils régionaux et conseil supérieur
> Inspection annuelle

Les organismes liés à la profession 12 heures
> Connaître le poids économique de la profession
> ADSN
> CDC
> CRPCEN
> INFN
> ...

Enseignements asynchrones 5 heures

MODULE 2 : DEONTOLOGIE ET ORGANISATION DE LA PROFESSION 123 heures

OPTION (comptabilité OU droit) 12 heures

OPTION COMPTABILITE GENERALE
> Connaître le fonctionnement de la comptabilité en partie double et les principes comptables
> Rechercher les numéros de comptes dans un plan comptable
> Comptabiliser les écritures
> Affecter les écritures comptables dans le bilan et le compte de résultat
> Déterminer le résultat de l'entreprise

OPTION DROIT : FONDAMENTAUX DU DROIT NOTARIAL
> Présentation générale des domaines de compétences des notaires
> Savoir lire un acte notarié
> Analyser les pièces des dossiers (états hypothécaires, actes d'état civil, ...)

Comptabilité office 24 heures
> Utiliser le guide comptable notarial
> Différencier les différentes charges
> Différencier les différents produits
> Appréhender les échéances comptables, fiscales et sociales
> Lire et commenter les documents de synthèse
> Analyser le tableau de bord
> Préparer l'inspection annuelle

Droit social 6 heures

> Connaître les différents contrats de travail
> Utiliser la convention collective du notariat
> Déterminer le salaire dans le notariat
> Etablir les formalités liées à l'embauche
> Comprendre et appliquer les obligations en matière de formation

Ateliers 12 heures

> Synthèse
> Mise en pratique sur les trois principaux logiciels
> Atelier transversal

Comptabilité clients 24 heures

> Connaître les spécificités des comptes financiers liés aux clients
> Comptabiliser les écritures quotidiennes (entrées de fonds, taxe, virements internes, sorties de fonds)
> Lire un décompte financier pour effectuer les écritures liées aux actes
> Comprendre le fonctionnement du registre des valeurs
> Effectuer les rapprochements bancaires
> Gérer les comptes clients débiteurs et créditeurs
> Suivre les comptes fournisseurs liés aux clients
> Traitement des concours et participation
> Les remises d'émoluments
> Quand et comment procéder à une consignation
> Analyser le tableau de bord

Ateliers 12 heures

> Synthèse
> Mise en pratique sur les trois principaux logiciels
> Atelier transversal

Enseignements asynchrones 24 heures
Examen 3 heures

MODULE 3 : TAXE ET FISCALITE DES ACTES / ENVIRONNEMENT JURIDIQUE — 117 heures

Le tarif des notaires — 18 heures
> Connaitre les principes généraux du tarif
> Différencier les émoluments proportionnels et fixe et les honoraires
> Déterminer les émoluments de formalité à percevoir
> Comprendre le règlement national / règlement intercours
> Différencier les actes enregistrés, publiés, inscrits ou nécessitant une mention en marge

Fiscalité — 18 heures
> Connaître et calculer la fiscalité de chaque acte
> Trouver et comprendre les clauses de l'acte permettant de déterminer la base de perception fiscale
> Maîtriser les droits sur état
> Comprendre les formalités postérieures

Ateliers — 12 heures
> Synthèse
> Mise en pratique sur les trois principaux logiciels
> Echanges - révisions

Pratique de la taxation des actes simples — 6 heures
> Analyser les actes relatifs à la famille et les taxer
> Analyser les actes relatifs à l'activité économique et les taxer
> Appliquer les règles de partage des émoluments

Droit immobilier – pratique de la taxation des actes — 18 heures
> Connaître la réglementation liée à la négociation immobilière
> Différencier les différents types d'acte de vente
> Trouver et comprendre les clauses intéressant la comptabilité dans un acte de vente
> Comprendre les différentes sûretés
> Analyser les actes relatifs aux biens immobiliers et fonciers et les taxer

Droit de la famille — 18 heures
> Connaître les différents types de libéralités
> Trouver et comprendre les clauses intéressant la comptabilité dans un acte de donation, donation-partage, donation entre époux…
> Connaître les actes constitutifs d'un dossier de succession

Droit de l'entreprise et des sociétés — 6 heures
> Définir et différencier les différents types de société
> Gérer comptablement les sommes versées dans le cadre de la constitution d'une société
> Appréhender les actes de cession de fonds de commerce
> Gérer les incidences comptables relatives au prix de cession
> Connaître les formalités à effectuer dans le cadre des actes du droit des affaires

Ateliers — 12 heures
> Synthèse
> Mise en pratique
> Echanges - révisions

Enseignements asynchrones — 30 heures
Examen — 3 heures

Où se former au métier de comptable-taxateur

INFN AIX-EN-PROVENCE

Résidence Nouvelles Scènes
Bâtiment A - 80 Traverse PECS
13090 Aix-en-Provence
tél. 04 42 24 82 34 | 04 42 24 82 30
courriel infn.aixenprovence@notaires.fr

INFN LYON

18 rue Chevreul - 69007 Lyon
tél. 04 78 78 72 00 | 04 78 78 74 77
courriel infn.lyon@notaires.fr
adresse postale
Université Jean Moulin Lyon III 1C avenue des Frères Lumière CS 78242 - 69372 Lyon CEDEX 08

INFN MONTPELLIER

Parc Euromédecine,
565 avenue des Apothicaires
34196 Montpellier CEDEX 5
tel. 04 67 54 16 38
courriel infn.montpellier@notaires.fr

INFN POITIERS

Téléport 4, avenue Thomas Edison
86960 Futuroscope-Chasseneuil
tel. 05 49 49 42 55
courriel infn.poitiers@notaires.fr